

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°29-2025</p>	<p>MOYENS GENERAUX CONTRAT Contrat n°2025-01 de prestations de services visant à l'animation d'une concertation visant à la rénovation du CSVM de Clisson, passé avec la société AUXILIA (75011)</p>
--------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

VU la consultation lancée par les services en date du 20 janvier 2025 ;

VU l'inscription faite au budget de la Ville ;

VU le rapport d'analyse des offres produit par les services de la Ville ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRETE** la passation d'un contrat n°2025-01 de prestations de services visant à l'animation d'une concertation concernant la rénovation du CSVM de Clisson, selon les modalités suivantes :

Titulaire du marché	Montant annuel (en euros HT)
<p>AUXILIA 41 RUE DU CHEMIN VERT 75011 PARIS</p>	<p>24 937.50 €</p>

Article 2. **CHARGE** le service « Vie associative et sportive », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable du vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Clisson, le 18 février 2025

Par délégation du Conseil municipal,
CERTIFIE CONFORME

Laurence LUNEAU
Maire

Pour le Maire
empêché



Décision transmise en Préfecture le **21 FEV. 2025**

Et affichée le **24 FEV. 2025**